

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DFPE 117 Subventions et avenants (656 256 euros) à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subvention à l'association La Goutte de Lait Saint Léon et la signature d'avenants ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour l'attribution des subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 165 421 euros est allouée à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour son établissement multi-accueil accueil Le Saint Léon situé au 37, rue Duplex - 15^e (N° Tiers Simpa : 16 828 – N° Dossier : 2017_011 050).

Article 3 : Une subvention de 174 747 euros est allouée à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour son établissement multi-accueil accueil Le Petit George situé au 9, rue George Bernard Shaw- 15^e -(N° Tiers Simpa : 16 828 – N° Dossier : 2017_011 049).

Article 4 : Une subvention de 160 363 euros est allouée à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour sa halte-garderie Le Petit Edgar située 14, rue Edgar Faure 15^e - (N° Tiers Simpa : 16 828– N° Dossier : 2017_011 048).

Article 5: Une subvention de 155 725 euros est allouée à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour son établissement multi-accueil Le Petit François situé 4-18, Rue François Bonvin - 15^e - (N° Tiers Simpa : 16 828– N° Dossier : 2017_011 051).

Article 6: La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO